

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des  
Échanges Interuniversitaires  
Sous-Direction de  
la Coopération Multilatérale

N° : 568 /D.C.E.I.U/S.D.C.M/2017

Alger, le 28 MAI 2017

Monsieur le Président  
de la Conférence Régionale des Universités  
de l'Ouest

**Objet : Appel à candidature.**

**P.J: (01).**

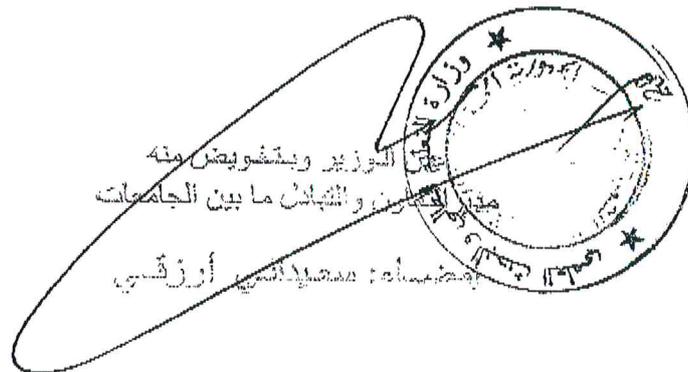
J'ai l'honneur de vous faire part, émanant de la Direction Générale de l'UNESCO, un appel à candidatures au Prix UNESCO- Hamdan bin Rashid Al Maktoum.

Le prix doté d'une récompense financière et d'un trophée vise à récompenser des candidats qui, par leurs activités remarquables relatives aux enseignants, ont contribué à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

A ce sujet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre en vue d'assurer une large diffusion auprès des établissements universitaires de la région Ouest.

**Cordialement**

الوزير ويتشويض منه  
مجلس الشورى والشباب ما بين الجامعات  
مضمنا: مسيلداسي أرزقي





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

03 FEV. 2017

Réf. : CL/4192

Objet : **Appel à candidatures pour le Prix UNESCO-Hamdan bin Rashid Al Maktoum récompensant des pratiques et des performances exemplaires pour améliorer l'efficacité des enseignants**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre pays à présenter des candidats au *Prix UNESCO-Hamdan bin Rashid Al Maktoum récompensant des pratiques et des performances exemplaires pour améliorer l'efficacité des enseignants*. Le Prix consiste pour chaque lauréat en une dotation de 100 000 dollars des États-Unis, à quoi s'ajoutent des remerciements solennels et un trophée.

Financé par S. A. le Cheikh Hamdan bin Rashid Al Maktoum, ce Prix a été créé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 180<sup>e</sup> session (décision 180 EX/54), en 2008, puis reconduit à la 195<sup>e</sup> session (décision 195 EX/11) en 2014. Il sera remis pour la cinquième fois au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris en octobre 2018, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants. Depuis sa création en 2008, il a été décerné à 11 lauréats de différentes régions du monde.

Conformément à ses Statuts, adoptés par le Conseil exécutif à sa 180<sup>e</sup> session, ce prix vise à améliorer les pratiques pédagogiques dans le monde, en priorité dans les pays en développement, ainsi qu'au sein des communautés marginalisées et défavorisées. Ce prix récompense des candidats qui ont contribué de façon exceptionnelle, par leurs activités relatives aux enseignants, à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Je vous serais donc très reconnaissante de bien vouloir diffuser largement les documents joints afin de donner à tous les candidats potentiels la possibilité de participer.

Les candidats peuvent être des personnes représentant des institutions ou des organisations, des organisations gouvernementales ou non gouvernementales internationales ou nationales, des établissements d'enseignement ou de recherche, ou des communautés locales, nationales ou régionales. Les candidatures doivent être proposées par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ou par des organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO. Un candidat ne peut être désigné que par une seule et même instance de sélection.

Le dossier de candidature doit inclure : (a) le formulaire de nomination rempli par l'instance de sélection ; (b) le formulaire de candidature rempli par le candidat ; (c) les pièces justificatives. Des documents supplémentaires, tels que des pièces justificatives et des annexes, sur support papier ou autre, peuvent être joints au dossier de candidature, à condition de ne pas dépasser la taille d'une enveloppe A4. Ces documents ne seront examinés que si la candidature fait l'objet d'une première sélection.

CL/4192 page 2

Toutes les lettres de candidature doivent être envoyées au plus tard le **31 octobre 2017** à l'adresse suivante :

UNESCO  
Section du développement des enseignants  
Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030  
Secteur de l'éducation  
ATTN : Prix UNESCO-Hamdan  
7, place de Fontenoy  
F-75352 Paris 07 SP  
France  
Courriel : [teacherprize@unesco.org](mailto:teacherprize@unesco.org)

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'éminents spécialistes ayant une connaissance et une expérience approfondies des questions relatives aux enseignants et représentant toutes les régions géographiques de l'UNESCO (Afrique, États arabes, Asie et Pacifique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes).

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat du Prix UNESCO-Hamdan, Section du développement des enseignants, Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030, Secteur de l'éducation (tél. : +33 1 45 68 23 22 ; fax : +33 1 45 68 56 26 ; courriel : [teacherprize@unesco.org](mailto:teacherprize@unesco.org)), qui se tient à votre disposition pour tout autre renseignement que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Irina Bokova  
Directrice générale

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO  
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO